**5858**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de :**

**1) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988**

1. **la loi électorale modifiée du 18 février 2003**

Le projet de loi s’inscrit dans la suite du projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 (doc. parl. N° 5859) et du projet de loi portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 (doc. parl. N° 5858) ainsi que des propositions du Conseil d’Etat formulées dans ses avis relatifs aux deux projets précités. Le texte intègre dans le projet de loi N° 5858 précité les dispositions relatives aux élections communales contenues initialement dans le texte du projet de loi N°5859 susmentionné. Ces dispositions avaient en effet été retirées du projet de loi N° 5859 sur décision de la commission parlementaire compétente.

Ainsi, le présent projet constitue une version amendée du projet de loi N° 5858 qui reprend tous les articles ayant pour objet de modifier des dispositions concernant les élections communales respectivement les organes politiques communaux, que ce soit au niveau de la loi communale ou au niveau de la loi électorale.